

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 500.3-2020

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020, a adopté le règlement numéro 500.3-2020 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 500.3-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 500-2015 AFIN DE REVOIR LA DÉLIMITATION DES SECTEURS D'APPLICATION

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 12^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

La greffière adjointe,

Nicole Richard